

Page : 1/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX Clear Glass

SONAX Nettoyant pour vitres

Code du produit: 02032000, 03381000, 03382410, 03384000, 03385050, 03386000, 03389050
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / de la préparation

entretien auto Détergents

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles
Utilisations déconseillées néant

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH Münchener Straße 75 D-86633 Neuburg (Donau) Tel.: ++49 (0)8431/53-0

# Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse: ESA Maritzstr.47 CH-3401 Burgdorf E-Mail: info@esa.ch Tel. 03 44 29 00 21 Fax. 03 44 29 02 97

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

#### vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

## Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FR



Page : 2/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 1)

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description: Solution aqueuse de tensides avec additifs

Composants dangereux:		
CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	5-<10%
EINECS: 216-374-5	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 64-17-5	éthanol	1-<3%
EINECS: 200-578-6	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique:	
Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	Limite de concentration spécifique:	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	

# Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

sodium pyrithione, parfums, benzisothiazolinone

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever les vêtements sales

Après inhalation: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5.3 Conseils aux pompiers

## Equipement spécial de sécurité:

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

## Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)



Page : 3/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 2)

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm H SSc;	
CAS: 64-17-5 étha	anol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc;	
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 1900 mg/m³, 990 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 35 ppm	

## Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL		
CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol		
Oral	DNEL	14 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	74 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
	DNEL	44,3 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	190 mg/m³ (consumer) (acute systematic effects)
		211 mg/m³ (worker) (longterm systematic effects)
	DNEL	127 mg/m³ (consumer) (longterm systematic effects)
		317 mg/m³ (worker) (acute systematic effects)
		(quite page A

(suite page 4)



Page : 4/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

		(suite de	la pag
CAS: 64-17	7-5 étha	anol	
Oral	DNEL	87 mg/kg (consumer) (long-term exposure - systemic effects)	
Dermique	DNEL	206 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)	
		343 mg/kg bw/day (worker) (lon-term exposure - systemic effects)	
Inhalatoire	DNEL	950 mg/m³ (consumer) (acute short-tem exposure - local effects)	
		1.900 mg/m³ (worker) (acute short-tem exposure - local effects)	
	DNEL	114 mg/m³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects)	
		950 mg/m³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)	

#### **PNFC**

## CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1.250 mg/l (STP)

3,76 mg/l (sediment (sea water))

10 mg/l (water)

1 mg/l (water (sea water))

PNEC 37,6 mg/kg (sediment (fresh water))

2,4 mg/kg (soil)

142 mg/kg (Secondary poisoning)

## CAS: 64-17-5 éthanol

PNEC 580 mg/l (sewage plant)

0,96 mg/l (water (fresh water)) 0,79 mg/l (water (sea water)) PNEC 3,6 mg/kg (sediment (fresh water))

0,63 mg/kg (soil)

# Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

## Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire en cas normal

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:VertOdeur:AgrumesPoint de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (CAS: 7732-18-5 eau)

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.

(suite page 5)



Page : 5/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 4)

Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température de décomposition:Non déterminé.

pH à 20 °C 7-8

Viscosité:

Viscosité cinématique à 40 °C <20,5 mm²/s Dynamique: Non déterminé. Solubilité

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (CAS: 7732-18-5 eau)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:0,99-1 g/cm³Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

**Température d'auto-inflammation**Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives:**Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Explosibles désensibilisés

- 10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

néant

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR



Page : 6/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 5)

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LE	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 1569	CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	>10.000 mg/l (rat)	
	LC50 / 96 h	4.600-10.000 mg/l (Leuciscus idus)	
CAS: 64-17	7-5 éthanol		
Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (souris)	
		38 mg/l (rat)	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité p	ar administration	répétée
CAS: 1569	0-02-4 1-éthoxypro	pan-2-ol
Inhalatoire	NOAEC Maternal	1 '' ' '
	NOAC Entwickl.	>2.000 ppm (rat)
	NOEC Eltern	300 ppm (rat)
CAS: 64-1	7-5 éthanol	
Oral	NOAEL	1.760 mg/kg (rat) (OECD 408, 90d, target organ: liver)

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

(suite page 7)



Page : 7/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 6) Toxicité aquatique: CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol LC50 / 24h <10.000 mg/l (Pimephales promelas) EC10 / 16 h 4.600 mg/l (Pseudomonas putida) EC50 177 mg/l (daphnia) EC50 / 48h | 21.100-25.900 mg/l (Daphnia magna) EC50 / 7d >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) NOEC 547 mg/l (fish) CAS: 64-17-5 éthanol LC50 / 48h 8.140 mg/l (Leuciscus idus) EC50 / 48h |>10.000 mg/l (Daphnia magna) EC50 / 72h 275 mg/l (Chlorella vulgaris)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents ( EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

actorgonics.	
CAS: 1569-02-4	4 1-éthoxypropan-2-ol
Biodegradation	87,7 %
12.3 Potentiel	de bioaccumulation
CAS: 1569-02-4	4 1-éthoxypropan-2-ol
BCF 3,16	
log Kow 1,46	

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

#### vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

# Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Non classé comme déchet dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

#### Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la

# Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
15 01 02	emballages en matières plastiques

# Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR



Page : 8/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 7)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'Ol	
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformémen	nt
aux instruments de l'OMI	Non applicable.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 7,14 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

## Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

## Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

## Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 7,14 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)



Page: 9/9

Date d'impression : 30.03.2023 Numéro de version 9.00 (remplace la version 8.00) Révision: 30.03.2023

Nom du produit: SONAX Nettoyant pour vitres

(suite de la page 8)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Date de la version précédente: 02.08.2022 Numéro de la version précédente: 8.00

Acronymes et abréviations: NOEL = No Observed Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration LC = letal Concentration EC50 = half maximal effective concentration log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent IOELV = indicative occupational exposure limit values Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente